

tion. L'année dernière, moins de la moitié (47.5 p. 100) de la main-d'oeuvre féminine se composait de femmes célibataires; la majorité étaient mariées, veuves, divorcées ou séparées. Il y a dix ans, cette répartition était légèrement différente. A ce moment-là, plus de la moitié des femmes au travail étaient célibataires, et les femmes mariées représentaient moins du cinquième (19.2 p. 100) du total, en comparaison de près du tiers (32.0 p. 100) dix ans plus tard.

Les professions des femmes n'ont pas changé radicalement au cours des dernières années. Près du tiers (32.2 p. 100) sont des employés de bureau, ce qui constitue bien au-delà des deux tiers (71.0 p. 100) de toutes les personnes exerçant cette profession. Près du quart (22.6 p. 100) de la main-d'oeuvre féminine occupe des postes autres que des postes de gestion dans les industries de services.

Bien que les femmes représentent plus de 32 pour cent de la population active totale, moins de quatre pour cent (3.9 p. 100) d'entre elles occupent des postes de gestion. Malgré l'augmentation du taux de participation des femmes à la population active au cours des dernières années, le pourcentage de femmes occupant des postes de gestion ou d'administration est resté sensiblement le même.

LES FEMMES ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES
Qu'en est-il dans le cas des professions libérales? Plus de 15 pour cent des femmes sont déclarées comme exerçant des professions libérales et techniques, mais ce pourcentage est quelque peu trompeur, étant donné que le groupe comprend des femmes qui exercent des professions soi-disant "féminines", par exemple, les enseignantes, les infirmières et les bibliothécaires. Ces professions sont sans aucun doute libérales, mais elles n'ont jamais été reconnues comme telles du point de vue économique, en comparaison des professions à prédominance masculine.

Certaines professions à prédominance masculine, dans des pays avec lesquels le Canada entretient des rapports étroits, commencent enfin à enregistrer une participation relativement raisonnable de la part des femmes, par exemple, en médecine et en droit. Hélas, le Canada accuse encore un retard. Par exemple, en Grande-Bretagne, près de 25 pour cent des médecins étaient des femmes en 1964. Au Canada, il n'y en a que douze pour cent. En France, 20 pour cent des avocats étaient des femmes en 1969; au Canada, il n'y en avait que 2.5 pour cent en 1961. Fort heureusement, la proportion est actuellement plus favorable, car les femmes représentaient 8.7 pour cent des étudiants inscrits à la licence en droit en 1968-1969.

Il existe d'autres professions dans lesquelles les femmes canadiennes sont très peu nombreuses en comparaison d'autres pays. Plus de 20 pour cent des dentistes en France sont des femmes, en comparaison de trois pour cent au Canada, en 1970. Près de 50 pour cent des pharmaciens en France sont des femmes, tandis qu'il y en a moins de 15 pour cent au Canada.

Par conséquent, dans l'ensemble, la main-d'oeuvre féminine du Canada se compose surtout d'employées de bureau, de vendeuses, de serveuses, de téléphonistes et d'hôtes de l'air; cependant, il y a une pénurie de planificatrices, d'administratrices et de cadres.

SALAIRES HOMMES-FEMMES

Voyons maintenant quels sont les revenus des femmes dans la population active. De toute évidence, les travailleurs, hommes ou femmes, qui dans la structure économique sont employés à des tâches serviles sont rémunérés en conséquence. Cependant, la différence dans le cas des femmes, c'est que, malgré des lois interdisant des pratiques de ce genre, les travailleuses sont encore rémunérées à des taux systématiquement inférieurs à ceux des hommes, même dans des emplois serviles identiques.

Une enquête sur les taux moyens de salaire horaire dans des industries et des emplois choisis, montrant les taux pour les hommes et les femmes dans des emplois analogues, révèle une tendance systématique: les taux pour les hommes dépassent ceux des femmes dans tous les cas. L'écart est fortement marqué dans un grand nombre de cas.

Pour les couseurs à la machine dans l'industrie du vêtement pour dames, par exemple, le taux des hommes est de 74 pour cent supérieur à celui des femmes. Pourquoi une fileuse dans l'industrie des textiles synthétiques devrait-elle toucher un taux de salaire horaire de 41.6 pour cent inférieur à celui d'un fileur? On peut poser la même question dans le cas des inspecteurs de produits finis dans certaines industries de produits du caoutchouc où l'écart de salaires est tout aussi marqué.

On trouve également des écarts dans les taux moyens de salaire horaire, pour des emplois analogues, chez les assembleurs dans l'industrie des pièces et accessoires d'automobiles, où les hommes reçoivent un taux de 68.3 pour cent supérieur à celui des femmes qui exécutent le même travail; il en est de même pour les conducteurs de machine dans la même industrie, où l'écart est de 64 pour cent. Et la liste n'en finit plus.

* * * *

Toutefois, si des taux distincts de salaires s'appliquent aux femmes qui exécutent le même travail que les hommes dans le secteur industriel, on aurait pu s'attendre à plus de justice dans les taux de rémunération des travailleurs intellectuels. Malheureusement, les conditions qui prévalent pour les travailleuses intellectuelles et les enseignantes sont les mêmes que pour le reste de la main-d'oeuvre féminine.

Les gains annuels des femmes ingénieurs et des femmes de sciences sont jusqu'à 41 pour cent inférieurs à ceux des hommes qui exercent la même profession. Le même écart de pourcentage dans les gains médians, soit jusqu'à \$4,000 par année, s'applique dans le cas des professions en sciences sociales. Les données dans le cas du travail social